

## DEMANDE D'AUTORISATION DE CIRCULER SUR LE DOMAINE PUBLIC MARITIME POUR VEHICULE TERRESTRE A MOTEUR

(article L. 321-9 du code de l'environnement)

(hors récoltants d'algues et hors réalisation de travaux)

Compte-tenu du délai d'instruction, transmettre la demande au service instructeur concerné au moins <u>un mois</u> avant la date prévue de circulation.

DEMANDEUR:	
Adresse:	
N° de téléphone :////	N° de portable :////
DESCRIPTIF DE LA DEMANDE :	
Commune(s) et lieu-dit :	
Motif de la démande :	
Date et durée de l'autorisation de circulation so	
VEHICULE(S) UTILISE(S) :	
Type:	Type:
	Marque :
N° d'immatriculation (*) :	N° d'immatriculation (*) :
PIECES A FOURNIR :	
<ul> <li>Plan de situation ;</li> </ul>	
<ul> <li>Plan faisant apparaître l'accès et le trajet d 1/10000°);</li> </ul>	u véhicule sur l'estran (échelle maxi :
Copio de la certe grice du(des) véhicule(s)	circulant our l'actran (*)

- Copie de la carte grise du(des) véhicule(s) circulant sur l'estran (\*);
- Évaluation d'incidences au titre de Natura 2000 (\*\*);
- (\*) : si le véhicule dispose d'une immatriculation
- (\*\*): à fournir uniquement si la demande concerne un site Natura 2000

Place du général de Gaulle BP 2370 – 22023 SAINT-BRIEUC www.cotes-darmor.gouv.fr



OBSERVATIONS ÉVENTUELLES :
A
Le demandeur,
***************************************
Cadre réservé à l'administration
AVIS DU MAIRE
(en l'absence d'avis sous 15 jours, l'avis sera réputé favorable)
FAVORABLE D DÉFAVORABLE D
Observations et prescriptions particulières :
Cachet, date et signature :
À
le
le maire,
ic manc,